

**DELIBERATION N° 2001/04-08 - REPRESENTATION  
DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE  
URBAINE DU GRAND NANCY**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée de la création des Commissions au sein du Conseil de Communauté.

Il propose que le Conseil Municipal de LUDRES soit représenté dans les Commissions chargées de conduire réflexions et études sur la préparation des dossiers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner les membres qui représenteront le Conseil Municipal de LUDRES dans les Commissions de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, soit :

1/ Déplacements.

Mme THOMAS - M. GAUZELIN

2/ Hydraulique - environnement (y compris aménagement de la Meurthe).

Mme GOUEDARD - M. CORBET

3/ Urbanisme - habitat - politique de la ville.

M. REINSTADLER - Mme OGET

4/ Développement économique - université - recherche.

MM. DAVILLERD - LEFRANC

5/ Grands équipements (sports - loisirs culture)

Mme THOMAS - M. DEFFOUN

6/ Moyens généraux et patrimoine.

Mmes RAVON - JACQUEMART

7) Finances.

MM. BOILEAU - LAMY